LIEBHERR HAUSGERÄTE

Fiche technique pour les appareils de réfrigération et congélation ménagers ainsi que les appareils combinés

Selon le Règlement (UE) n° 1060/2010

Marque	LIEBHERR
Nom / Identification du modèle	ICS 3234-20
Catégorie de l'appareil de réfrigération ménager (1)	7
Classe d'efficacité énergétique A+++ (la plus grande efficacité) à D (la plus faible efficacité)	A++
Consommation d'énergie (2)	228 kWh/a
Volume utile, compartiment réfrigéré total	224 l
dont compartiment pour denrées hautement périssables	–
dont compartiment de stockage du vin	–
dont compartiment cellier	–
dont compartiment de stockage de denrées alimentaires fraîche	224 l
Volume utile, compartiment congélateur	57 l
Nombre de bouteilles total (3)	–
Nombre d'étoiles (4)	4
Température de conception "d'autres compartiments" (5)	–
Température de stockage la plus basse compartiment de stockage du vin	–
Sans givre	–
Autonomie	22 h
Pouvoir de congélation en 24 h (6)	10 kg
Classe climatique (7)	SN-T
Émissions acoustiques dans l'air	34 dB(A) re 1 pW
Type de construction	Appareil encastrable

Explications :

• Oui, disponible

(1) Catégories de d'appareils de réfrigération ménagers :
Catégorie = Désignation
1 = Réfrigérateur avec un ou plusieurs compartiments pour denrées fraîches
2 = Réfrigérateur avec zone cave, réfrigérateur compartiment cellier et armoire à vin
3 = Réfrigérateur avec zone pour denrées hautement périssable et réfrigérateur avec compartiment zéro étoile
4 = Réfrigérateur avec compartiment une étoile
5 = Réfrigérateur avec compartiment deux étoiles
6 = Réfrigérateur avec compartiment trois étoiles
7 = Réfrigérateur-congélateur
8 = Congélateur
9 = Armoire
10 = Réfrigérateurs polyvalents et autres réfrigérateurs

(2) sur la base du résultat obtenu pour 24 heures dans des conditions d'essai normalisées. La consommation d'énergie réelle dépend des conditions d'utilisation et de l'emplacement de l'appareil.

(3) Capacité nominale exprimée en nombre de bouteilles standard de 75 centilitres qui peuvent être placées dans l'appareil conformément aux instructions du fabricant.

(4) * = compartiment -6°C ou plus froid ; *** = compartiment de congélation -18°C ou plus froid ; **** = compartiment de congélation -18°C ou plus froid et avec un pouvoir de congélation minimale

(5) «compartiment de type autre», un compartiment autre qu'un compartiment de stockage du vin, conçu pour le stockage de denrées alimentaires particulières à une température supérieure à + 14 °C

(6) Le pouvoir de congélation peut être atteint dans la quantité mentionnée selon le type de construction uniquement après commutation sur fonctionnement continu et non réitérable avant 24 h. Respecter les consignes d'utilisation.

(7) Classe climatique SN : cet appareil convient à un fonctionnement pour une température ambiante comprise entre + 10°C et +32°C
Classe climatique N : cet appareil convient à un fonctionnement pour une température ambiante comprise entre + 16°C et +32°C
Classe climatique ST : cet appareil convient à un fonctionnement pour une température ambiante comprise entre + 16°C et +38°C
Classe climatique T : cet appareil convient à un fonctionnement pour une température ambiante comprise entre + 16°C et +43°C

06.03.2019
Liebherr Hausgeräte GmbH, Memminger Straße 77, 88416 Ochsenhausen